



Cours de France

ENSEIGNEMENT PRIVE SUPERIEUR – PREPARATION AUX CONCOURS

6, square Stalingrad 13001 MARSEILLE

☎ 04 91 50 64 40 mail : coursdefrance@free.fr <http://coursdefrance.free.fr>

FICHE D'INSCRIPTION ORTHOPHONISTE ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015

L'ETUDIANT

NOM :

Prénom :

Né(e) le : / /

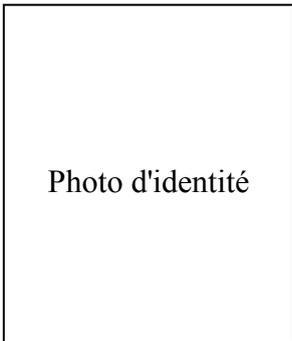
Adresse :

.....

Ville : Code postal :

☎ ☎

email :



RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX)

	Père	Mère
NOM :
Prénom :
Profession :
Adresse :
☎ :

CURSUS SCOLAIRE

BAC : Série : Année : Lycée :

ANNEE SCOLAIRE (A ne remplir que pour les bacheliers autres que 2014)

2013-2014	
2012-2013	

CORRESPONDANCE

Comment avez-vous connu notre établissement ?

- Réputation/Relation CIO /CIDJ du lycée Ecole d'orthophonie
 ONISEP Pages jaunes Google
 Autres : Préciser ...

Cours de France

6, square Stalingrad 13001 MARSEILLE

☎ 04 91 50 64 40

mail : coursdefrance@free.fr

<http://coursdefrance.free.fr>

DOCUMENTATION A JOINDRE À CETTE DEMANDE D'INSCRIPTION (Tous dossier incomplet ne sera pas étudié)

- La présente fiche dûment remplie et signée + 2 photos d'identité
- 6 enveloppes timbrées
- Une photocopie des bulletins trimestriels de la classe de terminale et de première (+ notes Français)
- Une photocopie du relevé des notes du baccalauréat pour les titulaires
- La totalité des chèques à la date d'inscription

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1: La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions générales d'inscription.

Article 2: Seront considérés pré inscrits les étudiants ayant fourni la fiche d'inscription datée, signée et accompagnée des documents demandés. Le Cours de France les informera alors de l'acceptation du dossier.

Article 3: Les chèques de scolarité seront restitués en cas d'échec au baccalauréat ou d'admission à un concours correspondant à l'inscription signalée à l'Ecole (justificatifs à l'appui) avant **le 15 juillet 2014**.

Article 4: Le nombre de places étant limitées, toute scolarité commencée est entièrement due sauf cas de force majeure (justificatifs à l'appui)

Article 5 : En cas de non rentrée, les frais d'inscription restent acquis au Cours de France sauf cas de force majeure (justificatifs à l'appui)

Article 6 : En cas de changement de section au sein de notre établissement les frais d'inscription restent acquis au Cours de France, la scolarité restante sera recalculée sans pénalité d'abandon.

Article 7 : Les chèques de scolarité seront encaissés le 15 de chaque mois.

COÛT DE LA SCOLARITE

Le montant de la scolarité choisie pour l'année **2014-2015** est de :

- En chiffre :
- En toutes lettres :

A.....le,Signature du Responsable
(Précédée de la mention manuscrite lu et approuvé)

- Dossier Accepté
- Accepté sous conditions